Vœu relatif à l'apaisement du trafic, à la sécurisation des abords scolaires sur l'axe Avron / Buzenval et les axes La Plaine/ Grands Champs/ Lagny

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

• Considérant le pôle scolaire et éducatif majeur du quartier, regroupant l'Ecole Maternelle Grands-Champs (194 élevés en 2025) et le groupe scolaire de la Plaine (298 Élèves en 2025, selon l'Annuaire de l'Education Nationale (Données ouvertes et publiques de l'Académie de Paris), ainsi que 4 crèches à proximité immédiate ;

• Considérant que la marche est le premier mode de déplacement des Parisiens (50 % des déplacements selon l'Institut Paris Région, 2024) ;

• Considérant les données officielles de l'Atlas de la fréquentation piétonne des espaces publics parisiens (Apur / Ville de Paris, 2026), qui classent le carrefour stratégique rue d'Avron / rue de Buzenval au 5e rang des sites les plus fréquentes de tout le 20earrondissement, enregistrant plus de 125 000 passages piétons hebdomadaires (soit près de 18 000 déplacements quotidiens)

• Considérant que ces données officielles viennent consolider les comptages locaux (Modélisation géolocalisée Mytraffic pour le 46 rue de Buzenval, indiquant 9 772 a 10 940 passages piétons/jour en semaine) et confirment que cette densité piétonne est éminemment locale, liée au rythme scolaire et de quartier (surfréquentation en semaine et concentration de 81 % du flux en journée) ;

• Considérant la saturation quotidienne de la rue de Buzenval par des livraisons, des poids lourds et du transit parasite, accentuée par l'étroitesse des trottoirs ;

• Considérant l'impact direct du trafic automobile de transit sur l'environnement sanitaire de la rue, générant un niveau sonore élevé mesure entre 70 et 75 dB (source Bruitparif) auquel s'ajoute la pollution atmosphérique liée aux émissions de gaz d'échappement et de particules fines;

• Considérant la sur-minéralisation thermique du secteur et l'absence d'espaces de fraicheur, exposant les enfants et les riverains aux effets amplifies des ilots urbains de chaleur lors des épisodes caniculaires (Source *:* Cartoviz / IAU IdF) ;

• Considérant l'inadéquation entre la largeur étroite des trottoirs actuels et la densité des flux piétons vulnérables (familles, poussettes, jeunes enfants), générant des situations récurrentes de danger face au trafic automobile de transit ;

• Considérant l'opportunité majeure de mener une réflexion globale et cohérente à l'échelle du quartier en articulant la réorganisation de ce secteur avec le projet d'aménagement cyclable de la rue d'Avron (source : Plan vélo (2026-2032)) ;

• Considérant qu'un simple panneau d'interdiction est inefficace pour stopper le trafic de transit, et qu'il convient de déployer un plan de circulation dissuasif structuré

(inversions de sens, boucles de circulation) afin de supprimer techniquement les itinéraires de raccourci sur les applications GPS de navigation (Waze, Google Maps)

Le Conseil de Quartier Plaine-Lagny, sur proposition du Collectif de riverains Apaisons Avron-Buzenval, soutenu par le Collectif Paris Piétons et Paris en Selle, demande à la Mairie du 20e arrondissement et à la Ville de Paris :

La réalisation d'une étude globale de circulation et de comptage sur le périmètre Avron / Buzenval / Lagny / Grands-Champs / La Plaine en amont des travaux du Plan Velo ;

Une présentation des résultats de l'étude avec ses préconisations ;

Un atelier de concertation avec le collectif des riverains Apaisons Avron- Buzenval et le conseil de Quartier pour dégager un consensus sur les solutions retenues ;